

L'OPINION DES JEUNES DU SECONDAIRE SUR LES ACCOMMODEMENTS
RAISONNABLES

Mémoire
présenté à
la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliés aux
différences culturelles

par
Jean-Philippe Le Pape

Québec
Le jeudi 4 octobre 2007

Présentation

Âgé de 14 ans, je suis un étudiant de secondaire trois à l'Externat Saint-Jean-Eudes, une école secondaire privée et mixte de Québec. Francophone et fier nationaliste québécois, je me considère très impliqué dans le milieu étudiant. Je me suis intéressé aux pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles car elles remettent en question les valeurs fondamentales de notre société ainsi que les rapports entre les cultures. En outre, plusieurs de ces pratiques touchent directement les étudiants et le système d'éducation, mais l'opinion des jeunes est rarement entendue à ce sujet, quoique bien présente. J'ai donc rédigé ce mémoire en me fiant au point de vue de plusieurs élèves de l'Externat Saint-Jean-Eudes que j'ai consultés.

Introduction

Au Québec, le taux de natalité est très faible, soit environ 1,5 enfant par femme, et la population est de plus en plus âgée. Les immigrants sont donc de plus en plus importants au Québec : ils représentaient 9,9% de la population du Québec en 2001 et 88% s'installaient dans la région de Montréal. Avec des nouveaux arrivants, de nouvelles cultures et les accommodements accordés aux minorités de même que leur intégration suscitent bien des débats. Les jeunes du secondaire sont particulièrement conscients de ces enjeux du fait que plusieurs scènes de ce débat se jouent dans le milieu scolaire et que, en tant que citoyens de demain, nous serons régulièrement confrontés à la diversité culturelle.

Ainsi, ce mémoire a pour but de vous transmettre l'opinion des jeunes du secondaire que j'ai interrogés à propos des pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, particulièrement dans le milieu scolaire mais aussi dans les autres sphères de la société.

D'abord, je présenterai l'opinion des jeunes consultés sur la laïcité. Ensuite, j'exposerai notre point de vue sur les accommodements liés au choc des valeurs puis j'expliquerai comment nous voyons la diversité culturelle au Québec. Finalement, je décrirai notre opinion sur l'immigration et sur les mesures d'intégration des immigrants.

L'opinion des jeunes du secondaire sur les accommodements raisonnables

Les élèves interrogés, en majorité catholiques non pratiquants, sont en faveur de l'interdiction de tout signe religieux visible dans les écoles, comme c'est le cas en France depuis 2003 selon l'article L141-5-1 :

« Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Le règlement intérieur rappelle que la mise en oeuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève. »

Selon nous, le port du voile islamique, de la kippa, du kirpan, de grandes croix ou d'autres signes religieux visibles n'a pas sa place à l'école, un lieu d'apprentissage neutre. En dehors de l'école, partout dans tous les services publics et parapublics, le port de tels symboles devrait également être interdit. Par exemple, un agent de la Sûreté du Québec ne devrait pas porter un turban, car cela remet en question la laïcité de l'État. Logiquement, il peut quand même pratiquer son métier sans afficher un symbole religieux aussi évident. La notion d'accommodement raisonnable au sens juridique n'est pas présente puisque l'individu peut déjà accéder aux mêmes emplois que les autres. Cela amène à faire un parallèle avec le thème de l'intégration : certains règlements pourraient obliger les immigrants à délaisser certaines coutumes inacceptables dans notre société à cause de leur caractère sexiste ou dangereux.

Nous sommes également en faveur de la déconfessionnalisation du système scolaire : il est normal que les cours d'enseignement religieux traitent de toutes les religions, car elles font de plus en plus partie du paysage culturel du Québec. De plus, le remplacement du service pastoral par les animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire est totalement logique parce que la religion doit demeurer une affaire personnelle : si une personne considère la religion véritablement importante, elle s'occupera elle-même de sa vie religieuse et de celle de ses enfants. Cependant, nous croyons qu'une attention particulière pourrait être accordée à la religion catholique parce qu'elle occupe une part

importante de l'histoire du Québec et qu'elle fait partie de la culture canadienne-française, majoritaire au Québec. Ainsi, la présence d'un crucifix à l'Assemblée nationale du Québec ou dans un lieu public doit être interprétée comme un symbole culturel et historique plutôt que religieux. De même, la célébration de Noël dans un lieu public ou la considération de Pâques comme un jour férié doivent être compris en tant que tradition culturelle.

Selon les jeunes du secondaire, une pratique d'accommodement est raisonnable si elle ne perturbe pas le mode de vie de la majorité. Par exemple, l'aménagement d'une salle de prière dans une école est une pratique acceptable seulement si le local n'était pas déjà utilisé par une autre activité durant la période où il sera utilisé. Cependant, la séparation des garçons et des filles lors de cours de natation ou d'éducation physique n'est pas raisonnable puisque cela perturbe les activités normales de la majorité. Par définition, un accommodement raisonnable est destiné à un seul individu, donc si plusieurs personnes voient leurs activités modifiées à cause d'un individu, cela ne semble pas raisonnable. En outre, une hiérarchie entre certaines valeurs fondamentales devrait être présente dans notre société. L'égalité entre les sexes, droit fondamental acquis après bien des luttes, ne doit pas être remise en question sous prétexte du droit à la religion. Le fait que le SPVM recommande à ses policières de laisser place à un collègue masculin lorsqu'elles ont affaire à un juif hassidique est inacceptable car au Québec, en 2007, les hommes et les femmes sont égaux et se côtoient constamment. Le fait de séparer les garçons des filles lors des cours d'éducation physique à l'école serait encore un affront à l'égalité des sexes. De même, la sécurité devrait être considérée plus importante que le droit de religion : la majorité des jeunes interrogés s'opposaient au droit de porter un kirpan à l'école car, non seulement c'est un symbole religieux visible, c'est également une arme blanche. Bien qu'il soit inséré dans un fourreau de bois et un sac de tissu cousu, le kirpan demeure une arme qui n'a aucunement sa place dans un lieu d'enseignement. D'autre part, le port d'un voile islamique ou d'autre accessoire particulier lors d'une compétition sportive peut être considéré comme dangereux pour les sportifs et sportives et interdit, selon le sport pratiqué.

L'opinion de la plupart des étudiants se rencontre sur un point : l'interculturalisme. Nous sommes en accord avec le modèle d'interculturalisme qui prône l'adoption de certaines valeurs et coutumes de la société d'accueil par les immigrants alors que la majorité incorpore aussi quelques éléments des cultures minoritaires. L'intégration de toutes les religions dans les cours d'enseignement religieux et la représentation de la réalité des minorités culturelles dans les manuels scolaires traduisent bien l'intégration de certains éléments de la culture des immigrants dans la société d'accueil. Cependant, nous croyons tous en l'importance de la langue française comme langue commune des Québécois et il est important de favoriser des mesures pour l'intégration des nouveaux arrivants qui ne maîtrisent pas le français, particulièrement à l'école.

Les jeunes qui ont contribué à ce mémoire considèrent primordiales les mesures collectives visant l'intégration des immigrants. Le lieu privilégié pour cela est l'école puisque les jeunes immigrants grandiront au Québec et font partie des citoyens de demain. C'est pourquoi des mesures et des efforts particuliers de la part des intervenants pour assurer leur apprentissage du français sont nécessaires. Nous croyons que l'exemption de cours obligatoires pour certains élèves pour des raisons religieuses nuit directement à l'intégration de ceux-ci car ils n'auront pas accès à la même formation que les autres et un fossé se creusera entre les élèves bénéficiant de cet accommodement et les autres. Une autre conclusion que je peux tirer des commentaires des étudiants est qu'ils estiment trop élevé le nombre d'immigrants reçus au Québec. Logiquement, on ne peut être opposé à l'immigration, car elle constitue une bouée de sauvetage démographique pour le Québec, mais il est vrai que 43 000 à 47 000 immigrants en 2007 représentent un nombre très élevé, correspondant environ à la population d'une ville de la taille de Rimouski. Ainsi, un nombre inférieur d'immigrants pourrait certainement faciliter leur intégration. Enfin, il serait avantageux d'informer les immigrants, avant même leur déménagement, des valeurs, de la culture et du mode de vie de la société québécoise afin qu'ils fassent un choix éclairé. J'insiste sur le mot « québécoise » car les réalités culturelles québécoise et canadienne diffèrent considérablement et les nouveaux arrivants doivent en être conscients.

Conclusion

Ainsi, les étudiants interrogés, dont je juge que l'opinion représente celle de plusieurs jeunes au Québec, sont en faveur de la laïcité de l'école et des services publics tout en gardant en mémoire les traditions culturelles tirées de la religion catholique et l'importance de cette religion dans notre histoire collective. Nous croyons aussi qu'une hiérarchie pourrait exister entre certaines valeurs de façon à garantir des droits fondamentaux tels que l'égalité des sexes et la sécurité. Enfin, nous croyons que l'immigration est très positive au Québec si les immigrants sont convenablement intégrés dans un modèle d'interculturalisme.

On peut toutefois se demander de quoi aura l'air notre société dans quelques années, lorsque les citoyens de ma génération seront les décideurs et les entrepreneurs. Une chose est certaine, peu importe les époques, il faudra lutter pour conserver les valeurs fondamentales de notre société telles que l'égalité, le respect, la solidarité et la démocratie de même que préserver notre culture et notre langue commune, le français. Bref, embrassons un avenir prometteur tout en honorant notre fier et glorieux passé.

Je tiens à remercier mesdames Kathleen Bédard et Claudine Pouliot qui m'ont généreusement supporté et dont les commentaires ont été d'une grande utilité. Je remercie également tous les élèves de l'Externat Saint-Jean-Eudes qui ont contribué à ce mémoire en me faisant part de leur opinion. En guise d'appui à ce mémoire, vous trouverez leurs signatures ci-jointes.

Jean-Philippe Le Pape

Signatures

Simone Dufour

Anne-Gabrielle Chiasson

Louis-Philippe Gosselin

Thomas Rodrigue

Dale Dan Bérubé

Hubert Letarte

Thomas Lepage

Carolane Verreault

Étienne Veilleux

Laurence Savard

Anne-Renée Turcotte

Laurence Nadeau

Alicia Maheux

Alexandra Maltais

Pierre-Alexandre Mathieu

Myriam Michel

Olivier Morel

Pierre Veilleux

William Juneau-Fecteau

Stéphanie Bregeron

Katherine Bouchard

Maude Bourassa

Vincent Bédard

Élodie Choinard

Félix Lechasseur

Benjamin Leduc

Alexa Girard

Marie-Pier Gosselin

Maude Doucet

Marie-Ève Delage

Amélie Couture

Benoît Labbé